CONCERTATION LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Le RLPI permet d'assurer une cohérence sur l'ensemble de l'agglomération en matière de publicité, d'enseigne et préenseigne, afin de préserver le cadre de vie et le paysage.

PARTICIPEZ!

Un registre de concertation est mis à disposition du public au siège d'Annemasse Agglo ou à la mairie de votre commune.

Donnez votre avis, vos attentes et vos idées :

directement sur les registres

OU

par mail: rlpi@annemasse-agglo.fr

OU

par courrier: Annemasse Agglo, 11 avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE

Plus d'informations sur annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/rlpi

